

SARL AUDIT EUREX  
11, rue d'Etrembières  
74100 Annemasse

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **MCPHY ENERGY**

Société Anonyme

La Riétière

26190 La Motte-Fanjas

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 19 mai 2016  
(17<sup>ème</sup> résolution)

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés de la société MCPHY ENERGY et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux de la société MCPHY ENERGY (répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce), opération sur laquelle vous êtes appelé à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuée existantes ou à émettre en vertu de la présente proposition et en vertu des résolutions soumises à votre approbation au cours de la présente assemblée tendant à autoriser le conseil d'administration à procéder à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (18<sup>ème</sup> résolution), de bons de souscription d'actions (19<sup>ème</sup> résolution) et d'options de souscription ou d'achat d'actions (25<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 27 février 2014) ne pourra excéder 250.000 et ne pourra représenter plus de 5 % du capital social totalement dilué.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites.

Annemasse et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX



Claude MAURICE

Deloitte & Associés



Laurent HALFON